

**SCP MAMELLI  
NOTAIRES  
20217 SAINT-FLORENT**

COMMUNE DE BASTIA (20200)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 24 septembre 2020, il a été constaté la propriété de :

Monsieur Louis LACOTTE, demeurant à NICE (06000) 5 avenue Michel de Cimiez. Né à BASTIA (20200), le 2 janvier 1906.

Sur le bien suivant :

La parcelle de terre sise sur la commune de BASTIA (20200), cadastrée section AT numéro 21, lieudit « San Gaetano » d'une superficie de 6515m<sup>2</sup>.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 il été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)**

Pour avis,  
Maître Sophie MAMELLI-SANTINI